



BAREME D'HONORAIRES DE TRANSACTION

Applicables au 21 Septembre 2021

Honoraires Location

- **7,5% TTC * du loyer annuel par partie représentée au bail**
(correspondant à la rédaction du bail, entremise et négociation et à l'état des lieux d'entrée).

Honoraires à charge du bailleur :

- Visite(s) - constitution de dossier - rédaction de bail : 5% TTC* du loyer annuel hors charges
- Honoraires de négociation et d'entremise : **COMPRIS**
- Etat des lieux d'entrée : 2.5%* TTC du loyer annuel hors charges
- Etat des lieux de sortie : voir tarif en agence selon le type de bien
-

Honoraires à charge du locataire :

- Visite(s) - constitution de dossier - rédaction de bail : 5% TTC* du loyer annuel hors charges
- Etat des lieux d'entrée : 2.5%* TTC du loyer annuel hors charges

*Dans la limite de 8 €/m² habitable en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail et de 3 €/ m² habitable en matière de l'établissement de l'état des lieux d'entrée

- **Forfait Etudiant (du studio au T1, réservé au locataire) : 190 € TTC**
- **Honoraires bureaux et commerces : 15€ HT/m² soit 18€ TTC/m² (min. 2000€HT soit 2400€ TTC)**
- **Location de parking ou garage : Forfait de 75 € TTC à charge du locataire**

Honoraires Achat/Vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

- Prix de vente jusqu'à 50 000 € 4450€ TTC
- Prix de vente de 50 001€ à 60 000€4950€ TTC
- Prix de vente de 60 001€ à 70 000€ 5450€ TTC
- Prix de vente de 70 001€ à 199 999€3.5% TTC du prix de vente + 4000€ TTC
- Prix de vente supérieur à 200 000€6% TTC
- Garage individuel et Place de parking.....2450€ TTC

SAS LE GUIDE IMMOBILIER, 6-8 Rue Saint Gilles 22000 SAINT BRIEUC
Chaque agence est financièrement et juridiquement indépendante

BAREME D'HONORAIRES DE GÉRANCE

Applicables au 21 Septembre 2021

Gestion (à charge du bailleur)

- Honoraires de gestion courante : 7,20% TTC des encaissements (état des lieux de sortie compris).
- Pour les meublés, jusqu'au T2 : 12% TTC des encaissements avec Gratuité des Honoraires de Location (pour bailleur ET locataire).
- Assurance loyers Impayés, protection juridique et dégradations : 2.89% TTC du loyer charges comprises.
- Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré en totalité) : 35 € TTC

Gestion technique

- Honoraires sur travaux : COMPRIS

Prestations administratives

- Frais de correspondance : COMPRIS
- Internet (accès espace personnel, consultation de comptes...) : COMPRIS
- Projets de Déclaration de Revenus Fonciers : 25 € TTC
- Frais arrêté de compte locataire suite congé, vente, reprise : 20 € TTC
- Représentation aux Assemblées Générales de copropriété : 50 € TTC
- Vacations (taux horaire) : expertises, commissions de conciliation : 50 € TTC
- Gestion de sinistres (loyers Impayés, protection juridique et dégradations) : 100 € TTC
- Frais de constitution d'un dossier contentieux (huissier, avocat) : 25 € TTC

Diagnosics techniques

- Diagnostic Etat des Risques Règlementés pour l'Information des Acquéreurs et des Locataires : COMPRIS